

B. 151387540
964/10

M. de Lestourbeillon
Propriétaire honoraire
M. de Lestourbeillon

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHEQUE DU MORBIHAN

LES REVENUS

DE

LA FORÊT DE BROCELIANDE

AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Par le M^{ls} DE L'ESTOURBEILLON

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.



VANNES

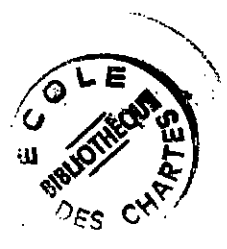
IMPRIMERIE GALLES, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

1894

Document



0000005778942



LES REVENUS

DE

LA FORÊT DE BROCELIANDE

AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Parmi les pièces les plus curieuses publiées en 1863, par notre savant et très regretté compatriote, M. Aurélien de Courson, comme *Éclaircissements* à la suite de ses *Prolégomènes* du Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, figure un document très intéressant, provenant des Archives du château de Comper et portant ce titre : EN SUIVENT LES USEMENS ET COUTUMES DE LA FOREST DE BRECHILIEN, ET COMME ANCIENNEMENT ELLE A ESTÉ TROICTÉE ET GOUVERNÉE (1). Cette pièce manuscrite et datée du 30 août 1467, était, croyons-nous, le plus vieux document connu, sur la mystérieuse forêt, chère à Merlin et à Viviane, et ce fut une réelle bonne fortune pour les chercheurs bretons de posséder désormais des détails précis sur les droits d'usages et l'exploitation de la première de nos forêts bretonnes. Mais si ce règlement, ce recueil d'usages, constituait en quelque sorte la *théorie* de l'exploitation de Brocéliande, il manquait jusqu'à présent, pour ainsi dire, un *aperçu* exact de sa *mise en pratique*. Or, la découverte récente qu'il nous a été donné de faire chez un libraire de Paris, de très anciens comptes des receveurs de la forêt de Brechilien, vient nous mettre aujourd'hui à même de publier cet *aperçu*, et nous avons tenu à en donner sous ce titre : *Les Revenus de la Forêt de*

(1) Cart. de l'abbaye de Redon. *Éclaircissements*, p. CCCLXXII.

Brocéliande aux XV^e et XVI^e siècles, la primeur à la Société polymathique du Morbihan. Des sept cahiers manuscrits que nous avons acquis, quatre sont du xvi^e siècle et trois sont plus anciens que la pièce reproduite par M. de Courson. Ils portent en effet les dates respectives de 1419, 1420 et 1421, tandis que la première n'est que de 1467. Ils devaient donc dès lors piquer d'autant plus notre curiosité et nous les avons par suite étudiés avec une toute particulière attention, prenant comme base de notre analyse le plus vieux d'entre eux, concernant l'année 1419, qui forme un cahier manuscrit in-4^o de 33 feuillets, dû à la plume du receveur Jehan de la Villescercfs. Nous avons donc ainsi des renseignements précis sur l'exploitation de la forêt à une époque antérieure au règlement rédigé par ordre du comte de Laval (1), en 1467, et sur les années qui suivirent, puisque l'un de ces comptes que nous analysons aussi plus loin porte la date de 1560.

Au début du xv^e siècle l'antique Brocéliande, encore plus étendue que de nos jours, appartenait à haut et puissant seigneur messire Gui XIV, sire de Laval, Vitré et du Gâvre, héritier de Raoul de Montfort, son aïeul, mais encore sous la tutelle de sa mère, Anne, dame de Laval, de Vitré et de Gâvre, mariée le 22 janvier 1404 à Jehan de Montfort, seigneur de Kergorlay, qui prit dès lors le nom et les armes de Laval, mais qui était déjà mort à l'époque de la rédaction de nos comptes, étant décédé à Rhodes en 1415, au retour d'un voyage à Jérusalem et en Palestine. Gui XIV, sire de Laval, qui devait mourir le 2 septembre 1486, épousa le 26 mars 1435 Isabelle de Bretagne, fille du duc Jean V, et en 2^e noces Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, veuve de Gilles de Bretagne (2); c'est à sa mère et tutrice, Anne de Laval, qui ne mourut que le 25 janvier 1465, qu'est rendu le compte des recettes de la forêt de Brocéliande, que nous analysons ci-dessous.

Compte des recettes de la Forest de Brecelian et de la châtellenie de Pielan pendant l'année 1419, rendu à Vitré,

(1) Règlement in-4^o sur parchemin écrit au château de Comper, par ordre du comte de Laval « pour obvie à plusieurs abus et dommages qui se faisoient. » (Aurélien de Courson. *Cart. de l'abbaye de Redon.*)

(2) Moreri. *Dict. historique*. Tome vi, p. 180.

le 12 juin 1420, par Jehan de la Villescercs (1), recepveur d'icelle à Madame de Laval, ayant la garde de Monseigneur de Gâvre et de Montfort, son fils, en présence de Jacques de Bernay, Guille Portejoie et Jehan Dumas, ses mandataires.

RECEPTES

Rentes dues au terme de la Saint-Jean de Colacee.

1^o Produit de la vente des bois du quartier de la Haute-Forêt, effectuée par Jehan de Saint-Malon (2) et Eon de Saint-Jehan (3), vendeurs des bois de Brecehan..... CXVII^l IV^s

Parmi les principaux acquéreurs de ces bois, on remarque :

Alain de Brambily, Raoul Jocet, Jouhan Pihan, Raoul Habarel, Lazare de Gaël, Jouhan Le Tenours, Jehan Maulnoir, Jehan de la Roche, Alain de Saint-Lin, Jouhan de Malnoë, Jouhan Sebillot, Jouhan Larcher, Perrinet de la Haye, qui tous achètent, chacun un quartier de bois, variant comme prix entre 5 et 40 sols.

2^o Produit de la vente des bois du quartier dit : *La Forêt de Lohéac*, faite par les mêmes vendeurs, et se montant à..... CLXVIII^l X^s

Parmi les acquéreurs de ce quartier, on remarque :

Jehan d'Audibon, Jouhan des Hayes, Jehan de Saint-Lin, Jehan de la Villescercs, dom Raoul Clergeaud, Pierre Estourmel, Eon Le Bourgeois, Guille Brecehan, M^e Yves Rolland, tous acquéreurs pour des sommes variant entre 5 et 30 sols.

(1) Jehan de Saint-Jehan, seigneur de *la Ville-ès-Cerfs*, en la paroisse de Plélan-le-Grand.

(2) Famille originaire de la paroisse de ce nom et portant pour armes : *D'argent à trois écureuils rampant de gueules.*

(3) Famille également originaire de la paroisse de Saint-Malon et portant pour armes : *D'azur à trois bandes d'argent.*

3 ^o Produit de la vente des gelines « deues à cause desdictes ventes, faictes esdictes forestz, savoir une geline du prix de 12 deniers par vente, et au total :.....	xvii ^l xv ^s
4 ^o Produit « du pasnage et paccage des bestes mises au pasturage en forestz pendant l'année 1419, à raison et moyennant 18 deniers par tête de bétail, se montant pour 1406 bestes mises à pasturer à la somme de.....	cv ^l ix ^s ix ^d
5 ^o Produit du « pasnage et pasturage des bestes appartenant aux Usagiers de Conquoret, qui eulx, ne payent que 9 deniers, ledit produit se montant, pour 573 têtes de bétail, à la somme de.....	xxi ^l ix ^s ix ^d
6 ^o Produit du paccage des chèvres.....	xii ^d
7 ^o Produit du paccage des porcs se montant, pour 1497 porcs, à raison de 6 deniers par porc, à.....	xxxvii ^l viii ^s vi ^d
8 ^o Produit des genêts vendus en forêt, à Jehan de Roche et Raoul Le Breton.....	vi ^s
9 ^o Produit des rentes « deues par les Logiers de la Haute-Forêt et du Gué de Plelan : 42 livres 9 sols 11 deniers. Par ceux du quartier du Fao : 116 sols. Par ceux de la <i>Forêt de Lohéac</i> , savoir : Ceux du gué de Plelan : 73 sols ; Ceux de la Rivière : 15 liv. 16 s. 1 denier ; Ceux de Tredeal : 19 livres 11 sols ; Ceux de Penarmenoët : 55 sols 10 deniers ; Ceux de Cogane : 12 liv. 18 sols 6 deniers ; Ceux de Trecoët et du Pas-Raissel : 10 livres 2 sols 8 deniers ; Ceux de Trebigneuc : 74 sols 8 deniers ; Ceux de Theloët : 15 liv. 10 sols 4 deniers.	
AU TOTAL :	cxxxviii ^l viii ^s

10° Produit du revenu d'une forge, sise en la Haute-Forêt, texploitée par Georget Montblon, et de deux forges en la forêt de Lohéac, exploitées par Guillot et Olivier Boncel.....

xxx^l

Au total : 692 livres 6 sols 1 denier obole, dus au terme de la Saint-Jean de Colaece.

Rentes dues au terme de Saint-Nicolas.

1° Produit de la vente des bois du quartier de la Haute-Forêt, effectuée par Jehan de Saint-Malon et Eon de Saint-Jean, vendeurs de Brocelian, se montant à.....

LXVIII^l II^s

On remarque parmi les acquéreurs : Estienne Montblon, Perrot Montblon, Guille Paetmoul, Jehan Larchier, Raoul Bouteiller, Raoul Busnel, Perrot de Bellouan, Perrot Larchier, Jehan de Quedillac, Guille des Salles, Perrot du Breil.

2° Produit de la vente des bois du quartier dit : *La Forêt de Lohéac*, effectuée par les mêmes vendeurs et se montant à.....

CXXV^l XVII^s

Principaux acquéreurs : Pierre de la Grée, Eon Le Bourgeois, Jehan du Boays, Jehan Tirastelle, Jouhan de la Porte, Rolin Escorchart, Geoffroy Challemeil, tous pour des sommes variant de 5 à 30 sols.

3° Produit de la vente des gelines, deues pour lesdites ventes, suivant l'usage ancien..

XII^l XV^s

4° Pour trois hommées de foulgères vendues

X^s

5° Produit du pasnage et paccage des porcs, pour 2471 porcs, à raison de 2 sols par tête.

CCXLVI^l II^s

6° Revenu des forges grossières de la forêt.

xxx^l

Rentes dues au terme de Mi-Carême.

Produit du paccage des bestes mises en forêt pour 1139 têtes de bétail, à raison de 18 deniers par tête.....

III^{**} VI^l IX^s III^d

Au total, pour les termes de la Mi-Carême et de Saint-Nicolas : 556 livres 15 sols 3 deniers.

Rentes dues au terme de l'Ascension.

1^o Produit des ventes de bois du quartier de la Haute-Forêt, se montant à..... CXXX^l XVI^s

Principaux acquéreurs : Jouhan de Quedillac, Éon Le Maczon, Guille Paetmoul, Geoffroy Magon, Le Prieur de Mauron, Guille des Salles, Perrin Destoc, Jehan de la Roche, Guille Dindort, Lazare de Gaël, Jehan de Saint-Malon, Jehan de la Villescercs, Jehan de Guignen, Thomas Morfouace, Jehan Morel, Jouhan Arragon, Jouhan Le Tenours, Jouhan de Launay, Alain de Rennes, Pierre de la Grée, Perret du Breil, etc., etc.

2^o Produit des ventes de bois de la forêt de Lohéac, se montant à la somme de..... CCIX^l VIII^s

Principaux acquéreurs : Perrot de la Porte, Pierre de la Grée, Olivier de Lille, Éon Cuederoy, Olivier de la Couldre, Jouhan Lescouble, Thomas Morfouace, Jehan Le Gentilhomme, Perrot de la Barre, Perrot Larcher, etc.

3^o Produit de la vente des gelines, deues pour lesdites ventes, se montant à..... XXIV^l V^s

4^o Produit de la lande fauchée en forêt.... IV^s

5^o Produit de l'affermage de huit hommées en genêts et grosse lande..... XVI^s

6^o Produit de vingt-deux hommées en houx. XLIV^s

7^o Produit d'une hommée en souillet (?)... V^s

8^o Revenu des trois forges grossières de la forêt..... XXX^l

Au total, pour le terme de l'Ascension, 400 livres 18 sols.

Se charge en outre ledit recepveur des produits suivants :

Produit des bêtes trouvées en forêt et saisies.....	VIII ^l XV ^s
Produit des laines des moutons des métairies que M ^{gr} de Gâvre possède en ladite forêt, pour la tondaison de 1420, savoir.....	CXII ^s VI ^d
Sur le produit de deux bœufs à Charles Menan.....	XL ^s
Produit des amendes prises sur les gens trouvés en forêt.....	XLIV ^s
Produit des taux de la Juridiction d'icelle forêt.....	CHII ^s
Pour 50 crubles d'avoines, dus à M ^{gr} de Gâvre par les paroissiens de Conquoret, et vendus à raison de 5 sols le cruble.....	XII ^l X ^s
Pour des gelines.....	X ^s VIII ^d
Pour diverses rentes de seigle et avoine dues à Monseigneur et vendues.....	XXXVII ^l XVII ^s

Total général des recettes de la forêt de Brecelian, sous Plélan, en l'année 1419 : *Dix-sept cent trente-quatre livres deux sols six deniers.*

Par ailleurs, les mises et décharges des receveurs précités s'élevèrent, pour l'année 1419, à la somme de 1651 livres 12 sols 8 deniers, qui retranchée des 1734 livres 2 sous 6 deniers de recettes, ne laissèrent à M^{gr} de Gâvre pour cette partie de ses domaines, qu'un revenu de 72 livres 9 sols 10 deniers.

On remarque parmi les frais portés en compte par le receveur, les sommes suivantes :

A Jehan Lorence, argentier de Monseigneur (de Laval), que Dieu absolve.....	cccv ^l
A Raoul Gringoare, charpentier, pour appareiller deux chalans.....	C ^s
A Éon de Saint-Jean, pour aller à Vennes ès assignances, le 28 août 1419.....	viii ^l

Pour achat de 20 dozaines de quariel, par ordre de M^{gr}, pour la réparation des ville et château de Montfort.....

XVI^l VIII^s VI^d

A Perrot de la Porte, pour le cherroy de deiz houit cherrestées de foin qui furent menées de Guilegroes et du Pré de la Noë à la Rayne, à Montfort, par mandement de M^{gr}, à raison de neufs sols par cherretée....

VIII^l II^s

Pour les despenses des faulchours qui furent à faulcher l'erbe du pré de la Noë à la Rayne, en cest aougst derroin mil III^c XIX, par le rapport de Rolland Lescorney, sergent de la Ripvière.....

XXXV^s

A Jouhan Letort et Raoul Guilleron, varlez de la Bouverie de M^{gr} de Gâvre et Montfort, à chacun LX^s, cy.....

CXX^s

A Marguerite de Léon, dame de Trongoff, qui deubs luy sont chacun an sur les revenus de la Haute-Forêt, au terme de l'Ascension.

I^l

Pour la mise et despence de mestre Jacques de Bernoy, mestre Pierre de la Louayrie (1), mestre Guille Portejoye o leurs clercs et chevaux, durant le temps que ledit mestre Jacques fut malade à Plelan.....

XIII^l II^s IX^d

Pour les despences des gens et chevaux du chariot de Madame et d'une broete alans de Montfort à Malestroit, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi avant la Saint-Hilaire 1419, qui portoint les ustensiles de Madame, quant elle fut à Vennes.....

VIII^l XVII^s III^d

A Framoys, chambellan de Monseigneur, que Dieu absolve, pour achat de plumes d'oayes, de cines (cygnes) et de vaultours, pour la garnison de l'ostel de Monseigneur, achaptées le jour Saint-Jean.....

XXV^s

(1) Famille originaire de la paroisse de Petit-Mars, au diocèse de Nantes, portant pour armes : *Gironné d'argent et de gueules de huit pièces.*

A Jehan Doublet, par marchié fait o luy en présence de Éon de Saint-Jehan et Jehan de Saint-Malon, de faire la couète du moulin à vent de Lohéac, de son fer, de alonger le gros fer dudit moulin et de forger le grant fer du moulin de Trecoët, et de acerer ledit fer et la crozille, ès quelles choses fut mis et employé cinquantejet cinq livres de fer d'Espagne et dous livres d'acier pour la somme de.....

LV^s

A Perrot de la Porte, qui fust par cinq jours o une chereste et quatre bestes à mener deiz charestées de foin de Guilegroës à Comper, pour la venue de Madame, par marché fait o luy par Loys de Saint-Brieuc (1) et ledit recepveur. Pour chacun jour seix soulz, soit.

XXX^s

Pour les despens dudit recepveur (de Brecelian), qui fut à Montfort pour parler à Madame et son conseil, savoir, si oui ou non, l'on paeroit ès gens de Monseigneur de Richemond XVI^{**} livres des arrérages deuz de ouyt vings livres de rente qui chacun an sont deubs sur les rebvenus de la forêt de Brecelian au sire de Pouzaoges, et fut le jouedi XVIII^e jour de janvier 1419, pour luy et son cheval pour celui jour et le vendredi matin ensuyvant.

VII^s

Item pour les despens dudit recepveur, qui fut le vendredi ensuyvant à Rennes, du commandement de Madame, et ses gens pour parler o le recepveur de Rennes, o Jehan de Mellon (2), procureur de M^r de Richemond. o Jehan du Boays, et pour le sabmedi matin, pour luy et son cheval y compte deus soulz seix deniers pour deus fers audit cheval.....

XIII^s VIII^d

(1) Famille originaire de la paroisse de Saint-Brieuc-de-Mauron, portant pour armes : *D'azur au dextrochère mouvant du côté senestre et tenant une fleur de lys d'or.*

(2) Famille originaire de la paroisse de Pacé, au diocèse de Rennes, et portant pour armes : *D'azur à trois croix pattées d'argent.*

Item pour les despens dudit recepveur et d'un valet en sa compagnie qui furent en s'en venant de Rennes à Montfort chez Gouezel, pour eux et leurs chevaux.....

VI^s x^d

Item, pour les despens dudit recepveur et dudit varlet en sa compagnie, qui furent à Rennes pour quérir les coppies des condampnations des lettres d'entre le Duc et le sire de Pouzauges (1) et de la lettre du duc par quoy M^{gr} de Montfort que Dieu absolve, avoit esté condampné paer à Monseigneur de Richemond ou à ses procureurs dempui la main mise, ouigt vingt livres de rente que devoit audit de Pouzauges et y furent deux jours, y compte quinze solz pour le cleric qui fist les coppies.

XXXV^s

Item, pour les despens d'un homme et d'un cheval qui porta à Vannes, le jour de la Chandelour derroine passée à Monseigneur, un pot de beurre frès, des pommes et des chastaignes.....

x^s

Pour pansions, savoir : A Jehan de Saint-Malon, vendours des boays de Brecehan pour ses gages de lan mil III^e XIX.....

x^l

A Eon de Saint-Jehan, vendeur desdits boays pour ses gages dudit an.....

x^l

A Guillaume Daniel, varlet à Quillegroës pour sa pension.....

l^s

A seize forestiers qui prennent chacun pour leurs pensions 60 sols, soit

XLVIII^l

Les autres comptes des recepveurs de Brecehan, ne nous fournissent guère sur ses revenus que des renseignements à peu près identiques. Il est à noter cependant qu'en 1420 ces revenus ont considérablement augmenté et s'élèvent à 3,200^l 13^s 9 deniers au lieu de 1734^l 2^s 6 deniers.

(1) Le sire de POUZAUGES. — Il s'agit ici de Miles II de Thouars, S^{gr} de Pouzauges et Tiffauges, qui possédait certains droits sur la forêt de Broceliande du chef de sa mère, dame Catherine de Lohéac, fille d'Eon, chevalier, seigneur de Lohéac, et de Beatrix de Craon qui avait épousé Renaud de Thouars, S^{gr} de Pouzauges et Tiffauges, père de Miles II. (Prevel. *Hist. de Tiffauges*, 1874.)

Un siècle et demi plus tard la forêt de Brécélian était passée entre les mains de Monsieur et Madame d'Andelot (1), « compte et comptesse de Montfort, baron et baronnesse de la Roche-Bernard et de la Bretaische, S^r des Forezt de Brecillien » et en rendant ses comptes le 1^{er} juin 1560, écuyer François de la Corbinière (2), recepveur de la Forêt, accuse, pour les trois années précédentes, une somme de recettes de 9,331 l. 14 s. ce qui donnait un revenu d'environ 1,100 livres par an.

Parmi les dépenses énoncées au compte de décharge de François de la Corbinière, il nous a paru intéressant de relever les suivantes :

La somme de trois centz vingt trois livres, dix sols et deux deniers tournois qu'il a mises et employées par ordonnance de la court et jurisdiction de Brecillian pour des prisonniers qui ont été exécutez par ladite court de Brecillian, scavoir : Guille Ryvière, dit : *Le Clerc*, Jehan Fortin, Gilles Rolland, Ollive Saulvaige, dite : *La Diguette*, havetz (chargés) et convaincuz de plusieurs larronzins et brigandaiges et convint audit comptable les faire conduire au Parlement tenant à Nantes, où ilz estoit appellans de mort et puis faillit les faire amenez pour estre executez au gué de Plélan et outre faillit encore ramener ladite Ollive Saulvaige et la ramener mourir au gué de Plélan et paroillement pour ung nommé Pierres Chollet, assainct et convaincu de plusieurs larroncins, cy..... M^{xx}l x^s II^d

La somme de sept vingts dix livres tournois qu'il a payée aux Chanoynes et Chappitre de Saint-Thugal de Laval pour les dictes troys années de ce compte à raison de cinquante livres tournois par chacun an, leurs deubs sur le revenu de ladite forest pour fondation. VII^{xx}l

(1) Il s'agit de messire François de Coligny, S^r d'Andelot, colonel général de l'Infanterie, fils puiné de Gaspard de Coligny, maréchal de France, et de Louise de Montmorency, né à Chatillon-sur-Loing le 18 avril 1521, décédé le 27 mai 1569. Il avait épousé, le 19 mars 1547, D^{lle} Claude de Rieux, comtesse de Montfort, née le 8 février 1526, fille de Claude de Rieux, S^r de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt et d'Aumale, et de Catherine de Laval, fille de Guy XVI et de Catherine d'Aragon. (Moreri, *Dict. hist.* Tomes III, 810 et IX, 200.)

(2) Famille originaire de la paroisse de Néant, évêché de Saint-Malo, portant pour armes : *D'argent à trois têtes de corbeau arrachées de sable.*

La somme de cent vingt livres tournoys qu'il a payée au Chapitre de la Magdeleine de Vitré leurs deubs aussi sur ladite forêt pour fondation, à raison de trente six livres par an, cy.....

CXX^l

La somme de cinquante livres tournoys qu'il a payée aux religieux Carmes de Ploërmel pour troys années de cedit compte que est par chacun an dix-ouict livres leurs deubs sur ladite forest pour fondation.....

LIV^l

La somme de quatre-vingt-dix livres tournoys payée à noble homme Guillaume de Monterfil (1), vendeur de ladite forest pour ses gages de trois années de recepte à raison de trente livres tournoys, par chacun an.....

III^{xxxi}

La somme de cent ouict livres tournoys payée à M^e François Larchier (2), procureur de Brescillian, pour treis années de ce compte à raison de trente-six livres tournoys par an.

CVIII^l

La somme de quatre-ving-dix livres tournoys qu'il a payée à noble homme Jehan de Couldebouc (3), controlleur de ladite forest pour trois années de ce présent compte à raison de trante livres pour ses gaiges de chacun an.....

III^{xxxi}

La somme de ouict vingt deulx livres tournoys pour les gages de trante forestiers de ladite forest, à raison de trante sols monnoie par an.....

VIII^{xxxi}

La somme de trante seix livres tournoys qu'il a payée à Jehan Moreau, geollier. et garde des prinsons et geolles de ladite court

(1) Famille originaire de la paroisse de ce nom, portant pour armes : *De sable à l'épée d'argent la pointe en bas.*

(2) Famille originaire de la paroisse de Campénéac, portant pour armes : *De gueules à trois flèches tombantes d'argent.* Devise : *Le coup n'en faut.*

(3) Famille originaire de la paroisse de Bains, dans l'ancien diocèse de Vannes, portant pour armes : *D'argent à trois têtes de sable.*

pour ses gaiges de trois années de notre dit
compte à raison de douze livres tournoys
par chacun an..... xxxvii

Le total des charges pour les trois années 1557-1560 s'éleva en somme à 8,406 livres 2 sols tournoys, alors que le revenu s'était élevé comme nous l'avons vu pendant la même période à 9,331 livres 14 sols tournois.

Tels sont les renseignements que viennent nous fournir sur les revenus et l'exploitation de l'antique forêt de Brocéliande, les quelques cahiers de ses vieux receveurs que nous avons retrouvés. Ces détails peu connus sur l'exploitation forestière en Bretagne à ces époques déjà anciennes et sur la célèbre forêt bretonne où naquirent ses plus poétiques et merveilleuses légendes, nous ont paru mériter de voir le jour. Puissent-ils avoir pour nos chercheurs et historiens bretons quelque utilité ou quelque intérêt; nous nous estimerons dès lors heureux si en les leur révélant nous avons pu contribuer pour une faible part à faire mieux connaître et aimer notre pays.

